

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Gestion des Secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme en faveur des agents du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale -
Convention applicable à compter de Janvier 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, conformément au projet joint au rapport, la convention d'adhésion au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la gestion des secrétariats du comité médical et de la commission de réforme, en ce qui concerne des agents du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, à compter du 1^{er} janvier 2017, ainsi que les avenants à cette convention et les renouvellements de convention d'adhésion,.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget Départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée